

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N° 5162

présenté par
M. Causse, rapporteur thématique

ARTICLE 53

I. – À l’alinéa 16, substituer aux mots :

« , au sens de »

les mots :

« mentionné à ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la seconde occurrence des mots :

« au sens de »

les mots :

« mentionnée à ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« préfet »

les mots :

« représentant de l’État dans le département ».

IV. – En conséquence, au même alinéa, supprimer la seconde occurrence des mots :

« de l’établissement ».

V. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« de cette zone d’activité économique »,

le mot :

« concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Plusieurs modifications rédactionnelles (aucun autre amendement à l'alinéa).